

DE_2026_015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour une commune de moins de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal,

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publique dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** de désigner les membres de la commission du CCID comme suit :

CAUSSAN Nicolas	BROUSSEAU Frédéric
COURRIAN Jean-Paul	CAHIER Christelle
FRIAND Philippe	FAVRIN Alain
MERLET Yves	FRECHE Pierre
COURRIAN Jean Daniel	COURRIAN Fabien
COURRIAN Gérard	FRECHE Nicolas
BOUHIER Laurent	BURKHARDT Eric
CRUCHON Stéphane	FRIAND Didier
DUPA Grégory	COURRIAN Véronique
COURRIAN Sébastien	BENILLAN Christian
DUPA Céline	NAVARRE Gérard
FREVILLE Jérôme	SERVANT Rémy

- **Autorise** Monsieur le Maire, à proposer cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques de la Gironde

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance

Brigitte BOSQ-BOUSQUET



Le Président

Alexandre PIERRARD

